



2026/2
DEPARTEMENT GARD
COMMUNE DE BREAU-MARS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BREAU-MARS**

SEANCE DU 21/01/2026

Nombre de conseillers en exercice : 17

Présents : 11

Ayant donné procuration : 2

Votants : 11

Absents : 6

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-janvier à dix-sept heures.

Le conseil municipal de la commune de BREAU-MARS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 13/01/2026 **sous la présidence de Madame Marie-France PHILIP, première adjointe et en l'absence de Monsieur Alain DURAND, maire.**

Etaient présents : PHILIP Marie-France, GALTIER Jean-Luc, RECOLIN Serge, NURY Bernard, FADAT Maxime, COMBERNOUX Samuel, GALOPIN Adeline, PONS Nelly, DESCHAMPS Danièle, PEYRE Serge, DERICK Jean-Michel,

Etaient absents : DURAND Alain, DUMAS Jean-Pascal, PRADEL Nathaël, RAGO Sylvie,

Etaient absents excusés avec procuration : PUSINERI Christian donne procuration à PHILIP Marie-France, SCARSELLI Gilles donne procuration à DERICK Jean-Michel

NURY Bernard est nommé secrétaire de séance

OBJET : OUVERTURES CREDITS INVESTISSEMENTS 2026 – BUDGET AEP

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales

L'Article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) prévoit que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'ouvrir dès à présent, au budget annexe de l'AEP (M49) 2026 divers crédits d'investissement.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Opération	Chapitre	Libellé	Total Crédits INV -BP 2025	Ouvertures crédits INV pour 2026
OPNI	23	Immobilisations en cours	11 607,14 €	2 901,78 €
102 Périmètre protection et régularisation captage	23	Immobilisations en cours	9 000 €	2 250 €
104 Schéma directeur eau potable	23	Immobilisations en cours	5 000 €	1 250 €

108 Travaux sur canalisation	23	Immobilisations en cours	36 000 €	9 000 €
112 Pompage Roujal	23	Immobilisations en cours	1 000 €	250 €
113 Remplacement canalisation défectueuse	23	Immobilisations en cours	10 000 €	2 500 €
TOTAL Chapitre 23			72 607,14 €	18 151,78 €
Opération	Chapitre	Libellé	Total Crédits INV -BP 2025	Ouvertures crédits INV pour 2026
102 Périmètre protection et regul captage	21	Immobilisations Corporelles	5 000 €	500 €
108 Travaux sur canalisation	21	Immobilisations Corporelles	6 000 €	2 250 €
111 Travaux branchement eau et assainissement	21	Immobilisations en cours	7 000 €	2 000 €
114 Schéma directeur assainissement	21	Immobilisations en cours	1 000 €	0 €
116 Travaux captage Puéchagut	21	Immobilisations en cours	20 000 €	5 000 €
TOTAL Chapitre 21			39 000 €	9 750 €
TOTAL GENERAL chapitres 21-23			111 607,14€	27 901,78 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'AUTORISER le Maire à engager des dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2026 dans la limite de **27 901,78 €** correspondant à moins de **25% de 111 607,14 €** (dépenses réelles d'investissement année N-1) comme indiqué dans les propositions et conditions exposées ci-dessus.

- PRÉCISE que toutes les dépenses engagées seront inscrites au Budget primitif

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le

LEP 2026 (70502)

ID : 030-200082428-20260121-2026-DE

délibéré à BREAU-MARS les jours mois et an susdits
Délibération exécutoire
pour copie conforme au registre des délibérations

Le Maire
Alain DURAND



Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le

ID : 030-200082428-20260121-2026-DE